

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 19 JUIN 2020 A 18 HEURE 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Mario MARTINET (Maire), M. Jean-Pierre CESARO (1^{er} Adjoint au Maire), Mme Simone PORTOGHESE (Adjoint au Maire), M. Edmond SOLARI (Adjoint au Maire), Mme Joëlle BURESI (Adjoint au Maire), Mme Christine PACINI (Adjoint au Maire), M. Patrick SCIURCA (Adjoint au Maire), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Adjoint au Maire), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale), M. François MARY (Conseiller Municipal), M. Claude SEBASTI (Conseiller Municipal), M. DON Charles ANFRIANI (Conseiller Municipal), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale), M. Thierry AGNELLO (Conseiller Municipal), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale), Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Ange ARNAUD (Conseillère Municipale), Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale), Mme Marion RIETHER (Conseillère Municipale), M. Loïc ALBALADEJO (Conseiller Municipal), M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), M. Serge ANDREONI (Conseiller Municipal), Mme Jacqueline THENOUX (Conseillère Municipale), Mme Catherine BOUCARD (Conseillère Municipale), Mme Céline PILLITIERI (Conseillère Municipale), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal), M. Fabien GIRANDOLA (Conseiller Municipal), M. Antoine BAUDINO (Conseiller Municipal).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Maire), M. Gérard AMPRIMO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Serge ANDREONI (Conseiller Municipal).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Simone PORTOGHESE



Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2020 par les élus présents lors de cette séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 16 suffrages exprimés.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 26 mai 2020. Il soumet l'amendement suivant avant le point n° 2 Election du Maire : « Monsieur Serge ANDREONI a été appelé à présider la séance de l'Election du Maire en sa qualité de Doyen. Il a répondu à cette sollicitation par une déclaration et a ensuite quitté la salle avec son groupe ».

Le groupe « Berre Notre Passion » ne participe pas au vote.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE « BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Ne prend pas part au vote

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR

Le procès-verbal amendé est adopté à l'unanimité des 26 suffrages exprimés.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 - Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de constituer la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé au Conseil de constituer cette commission à titre permanent désignée pour la durée du mandat afin d'exercer les attributions prévues par le Code des Marchés Publics pour les marchés et accords cadre de travaux, fournitures et services.

Conformément aux dispositions des articles L1414-2 et L.1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de plus de 3500 habitants la commission d'appel d'offres est présidée par **le Maire, Président de droit ou par son représentant, agissant par délégation et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants**, élus au sein de l'Assemblée Délibérante.

L'élection a lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes des candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes candidates ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'élection a lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **De constituer** une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent.
- **De procéder** à l'élection à l'élection des 5 conseillers municipaux membres titulaires et 5 conseillers municipaux membres suppléants au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste du groupe majoritaire « Berre Avenir » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. François MARY	1. Christine PACINI
2. Marie-Andrée MENCARONI	2. Loïc ALBALADEJO
3. Simone PORTOGHESE	3. Philomène SCIALDONE
4. Patrick SCIURCA	4. Marc CAMPANA
5. Marc BUFFART	5. Edmond SOLARI

- Monsieur Serge ANDREONI, agissant pour « Berre Notre Passion » propose Madame Catherine BOUCARD (Conseillère Municipale) aux fonctions de titulaire et Monsieur Fabien GIRANDOLA (Conseiller Municipal) aux fonctions de suppléant.

Après une élection à bulletins secrets, la Commission d'Appel d'Offres sera formée selon le détail suivant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Monsieur François MARY	1. Madame Christine PACINI
2. Madame Marie-Andrée MENCARONI	2. Monsieur Loïc ALBALADEJO
3. Madame Simone PORTOGHESE	3. Madame Philomène SCIALDONE
4. Monsieur Patrick SCIURCA	4. Monsieur Marc CAMPANA
5. Madame Catherine BOUCARD	5. Monsieur Fabien GIRANDOLA



2 - Commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de constituer la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), compétente pour l'ensemble des procédures de délégation de service public.

Conformément aux dispositions des articles L1414-2 et L.1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de plus de 3500 habitants la commission de délégation de service public est présidée par **le Maire, Président de droit ou par son représentant, agissant par délégation et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants**, élus au sein de l'Assemblée Délibérante.

Les membres titulaires et suppléants doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes candidates ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- De constituer une Commission de Délégation de Service Public pour l'ensemble des procédures de délégation de service public de la ville.

De procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants pour constituer la nouvelle Commission de Délégation de Service Public, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste proposée par le groupe majoritaire « Berre Avenir » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. François MARY	1. Christine PACINI
2. Marie-Andrée MENCARONI	2. Loïc ALBALADEJO
3. Simone PORTOGHESE	3. Philomène SCIALDONE
4. Patrick SCIURCA	4. Marc CAMPANA
5. Marc BUFFART	5. Edmond SOLARI

- Monsieur Serge ANDREONI, agissant pour « Berre Notre Passion » propose Madame Catherine BOUCARD (Conseillère Municipale) aux fonctions de titulaire et Madame Jacqueline THENOUX (Conseillère Municipale) aux fonctions de suppléant.

Après une élection à bulletins secrets, la Commission de Délégation de Service Public sera formée selon le détail suivant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Monsieur François MARY	1. Madame Christine PACINI
2. Madame Marie-Andrée MENCARONI	2. Monsieur Loïc ALBALADEJO
3. Madame Simone PORTOGHESE	3. Madame Philomène SCIALDONE
4. Monsieur Patrick SCIURCA	4. Monsieur Marc CAMPANA
5. Madame Catherine BOUCARD	5. Madame Jacqueline THENOUX



3 - Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de fixer le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément aux articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration, propose au Conseil Municipal de :

- Fixer le nombre des membres élus au sein du conseil municipal à 6.
- Fixer le nombre des membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles à 6.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE « BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR

Adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.



4 - Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, et après avoir délibéré le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, le conseil municipal est tenu de désigner en son sein les membres qui siégeront au conseil d'administration.

La désignation a lieu au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes candidates ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De procéder à l'élection des membres du conseil municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au nombre de 6.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste proposée par le groupe majoritaire « Berre Avenir » :

- Madame Marie-Andrée MENCARONI,
- Madame Simone PORTOGHESE,
- Madame Françoise PERFETTI,
- Madame Christine PACINI,
- Madame Marie-Line DRAY,
- Philomène SCIALDONE.

Monsieur Serge ANDREONI, agissant pour « Berre Notre Passion » propose Monsieur Gérard AMPRIMO (Conseiller Municipal) et Madame Céline PILLITIERI (Conseillère Municipale).

Après une élection à bulletins secrets, les membres désignés à siéger au sein du Centre Communal d'Actions Sociales sont :

- Madame Marie-Andrée MENCARONI,
- Madame Simone PORTOGHESE,
- Madame Françoise PERFETTI,
- Madame Christine PACINI,
- Madame Marie-Line DRAY,
- Monsieur Gérard AMPRIMO.



5 - Désignation des Délégués de la Commune au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner, au scrutin public, les délégués de la commune au sein des organismes suivants :

- **Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre (G.I.P.R.E.B.)** (1 titulaire/ 1 suppléant).
- **Comité d'Etang** (1 titulaire).
- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (S.A.B.A.) proposition à la Métropole AMP** (1 titulaire/1 suppléant).
- **Commission Locale de l'Eau** (1 titulaire).
- **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)** (1 titulaire/ 1 suppléant).
- **Conseil portuaire du Port Albert Samson** (1 titulaire/1 suppléant).
- **Caisse des Ecoles** (Le Maire Président, 2 élus désignés par le Conseil Municipal).
- **Conseil d'Administration du Collège de Berre l'Etang** (1 titulaire).
- **Mission Locale pour l'emploi – Groupement d'Intérêt Public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de l'Est de l'Etang de Berre** (1 titulaire – 1 suppléant).
- **Commission de Suivi de Site – C.S.S.** (2 titulaires – 2 suppléants).
- **Conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille** (1 titulaire – 1 suppléant).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les désignations suivantes :

- **Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre (G.I.P.R.E.B.) :**

Titulaire : Monsieur Mario MARTINET / Suppléant : Madame Marie-Line DRAY

- **Comité d'Etang.**

Madame Marie-Line DRAY

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (S.A.B.A.) proposition à la Métropole AMP :**

Titulaire : Monsieur Thierry AGNELLO / Suppléant : Monsieur Mario MARTINET

- **Commission Locale de l'Eau** (1 titulaire).
Monsieur Thierry AGNELLO
- **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :**
Titulaire : Monsieur Mario MARTINET / Suppléant : Monsieur Loïc ALBALADEJO
- **Conseil portuaire du Port Albert Samson :**
Titulaire : Monsieur Patrick SCIURCA / Suppléant : Monsieur Florian BRUNEL
- **Caisse des Ecoles :**
Madame Joëlle BURESI / Madame Martine LOFORTE
- **Conseil d'Administration du Collège de Berre l'Etang.**
Madame Joëlle BURESI
- **Mission Locale pour l'emploi – Groupement d'Intérêt Public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de l'Est de l'Etang de Berre :**
Titulaire : Madame Marie-Christine SEIGNEAU / Suppléant : Monsieur Florian BRUNEL
- **Commission de Suivi de Site – C.S.S.**
Titulaires : Monsieur Marc CAMPANA et Monsieur Marc BUFFART
Suppléants : Monsieur Jean-Pierre CESARO et Monsieur Patrick SCIURCA
- **Conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille** (1 titulaire – 1 suppléant).
Titulaire : Monsieur Patrick SCIURCA / Suppléant : Monsieur Thierry AGNELLO
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de l'acquisition du terrain en vue de la construction du nouveau Centre Hospitalier de Salon de Provence.**
Titulaire : Docteur Don Charles ANFRIANI / Suppléant : Madame Philomène SCIALDONE

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) : POUR
Groupes d'opposition :	
« BERRE « BERRE NOTRE PASSION »	(7 élus) : ABSTENTION
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE »	(1 élu) : ABSTENTION

Adopté à l'Unanimité des 25 suffrages exprimés.



6 - Désignation d'un Conseiller en charge des questions de Défense

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal. Interlocuteur privilégié pour la défense et représentant de la commune auprès des instances militaires, il a pour mission de développer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense.

Conformément aux dispositions de l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de désigner le conseiller municipal en charge des questions de défense au scrutin public.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Arnold CAPITTA à cette fonction.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : ABSTENTION

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR

Adopté à l'Unanimité des 26 suffrages exprimés.



8 - Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués conformément aux articles L.2123-20 et suivants et à l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

A compter du 26 mai 2020, les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués sont, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux, fixées conformément aux dispositions suivantes :

Pour le Maire : le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit, à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa volonté de bénéficier d'un taux inférieur fixé à 62,2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour les adjoints au Maire : le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint au Maire est fixé à 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour les conseiller municipaux délégués : ils peuvent bénéficier d'indemnités de fonction, au titre de leur délégation, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints au Maire.

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est fixée :

- pour le Maire à 65% de l'indice brut terminal soit : 2 528, 11 euros
- pour les 9 adjoints au Maire à 27,5% de l'indice brut terminal soit : 9 626,26 euros

Monsieur le Maire propose de fixer l'enveloppe mensuelle brute maximale pour le calcul des indemnités du Maire et des adjoints à 12 154,37 euros. Cette enveloppe fera l'objet d'une répartition entre le Maire, les adjoints au Maire et les conseillers municipaux délégués.

Votes de l'Assemblée :

- « **BERRE AVENIR** » (25 élus) : **POUR**
- « **BERRE NOTRE PASSION** » (7 élus) : **Abstention**
- « **BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE** » (1 élu) : **Abstention**

Adopté à l'unanimité des 25 suffrages exprimés.

Monsieur le Maire fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire, à sa demande, comme suit :

- Maire : 62,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« **BERRE** « **BERRE NOTRE PASSION** » (7 élus) : **ABSTENTION**
 « **BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE** » (1 élu) : **ABSTENTION**

Adopté à l'unanimité des 25 suffrages exprimés.

- Monsieur le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseiller municipaux délégués, comme suit :
- Le 1^{er} adjoint : 9,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 2^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 3^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 4^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 5^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 6^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 7^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 8^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 9^{ème} adjoint : 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 1 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 2 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 3 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 4 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 5 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 6 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 7 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Conseiller municipal délégué 8 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 9 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 10 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 11 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 12 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 13 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 14 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué 15 : 6,2% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : ABSTENTION

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : ABSTENTION

Adopté à l'unanimité des 25 suffrages exprimés.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévue en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, ce qui induit une majoration des indemnités à hauteur de 15%.

Il précise de surcroit que la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois derniers exercices, ce qui induit une majoration des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire selon la méthode de calcul suivante :

$$\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{taux réellement voté}$$

$$\text{Taux maximal de la strate initiale}$$

Monsieur le Maire propose d'appliquer ces majorations aux indemnités de fonctions.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : ABSTENTION

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : ABSTENTION

Adopté à l'unanimité des 25 suffrages exprimés.

Monsieur le Maire précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et versées mensuellement.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES - RESSOURCES HUMAINES

10 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Patrick SCIURCA

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs et afin que celui-ci soit davantage en rapport avec le budget de la collectivité suite aux différents mouvements de personnel, il convient de créer et de supprimer un certain nombre d'emplois permanents à temps complet.

A compter du 01/07/2020, les modifications se traduiront de cette manière :

Grades	Poste avant suppressions	Suppressions	Postes après suppressions
Directeur Général des Services	1	1	0
Directeur Général Adjoint	2	2	0
Grades	Postes avant créations	créations	Postes après créations
Ingénieur	2	1	3
Technicien	8	1	9
Rédacteur	8	4	12
Adjoint technique	42	10	52
Adjoint administratif principal de 1ère classe	38	1	39
Adjoint administratif principal de 2ème classe	27	1	28
Adjoint administratif	17	5	22
Adjoint d'animation	40	3	43

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2020, le tableau des effectifs se présente de cette manière :

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative			
Attaché Hors classe	2	2	0
Attaché principal	7	6	1
Attaché	19	16	3

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	17	15	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	13	9	4
Rédacteur	12	6	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	39	38	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28	26	2
Adjoint administratif	22	16	6
Total filière administrative (dont 3CDI et un CDD)	159	134	25
Filière Technique			
Ingénieur hors classe	1	1	0
Ingénieur principal	4	2	2
Ingénieur	3	2	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	12	11	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	6	3	3
Technicien	9	8	1
Agent de maîtrise principal	28	27	1
Agent de maîtrise	53	52	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8	4	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	14	4	10
Adjoint technique	52	40	12
Total filière technique (dont 6 CDI)	190	154	36
Filière médico- sociale			
Infirmier de soins généraux de classe	1	0	1

normale			
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	8	8	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Total filière médico-sociale	10	8	2
Filière sociale			
Educateur jeunes enfants 1 ^{ère} classe	2	2	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	8	2	6
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	5	5	0
Total filière sociale	15	9	6
Filière sportive			
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	2	1	1
Educateur des APS	1	1	0
Total filière sportive	3	2	1
Filière culturelle			
Attaché de conservation	1	1	0
Assistant conservation du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	3	3	0
Assistant conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	3	3	0

Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	6	6	0
Adjoint du patrimoine	1	1	0
Professeur d'enseignement technique théorique	1	1	0
Total filière culturelle	18	17	1
Filière sécurité			
Directeur de police	1	1	0
Chef de service de police principal 1 ^{ère} classe	2	2	0
Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Chef de service de police	2	1	1
Brigadier-chef principal	17	17	0
Gardien Brigadier	8	3	5
Total filière sécurité	31	24	7
Filière animation			
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Animateur	2	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	19	15	4
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	12	5	7
Adjoint d'animation	43	38	5
Total filière	78	60	18

- Taxe d'habitation : 0,001%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 28.97 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 0,001%

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE « BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR

Adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.



12 - Fonds Régional COVID Résistance

Rapporteur : Monsieur SOLARI Edmond

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les entreprises liées à la pandémie de coronavirus, les collectivités se mobilisent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité notamment mettre en place le prêt COVID Résistance en partenariat avec la Banque des Territoires, les communes et les intercommunalités.

Ce sont aujourd'hui près de 37 millions d'euros qui vont être mobilisés sur le territoire régional et qui permettront de contribuer à assurer la survie et le rebond de l'économie régionale par l'attribution aux entreprises de prêt de 3 000 à 10 000 €, à taux zéro et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum. La durée de remboursement du prêt est de 5 ans maximum auquel s'ajoute un différé pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Les cibles de ce fonds sont :

- les entreprises régionales, tout statut indépendant, personnes morales (sociétés, associations, coopératives) développant une activité économique, de moins de 20 salariés, tout secteur d'activité (dont les professions libérales réglementées).
- Les entreprises régionales rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus.

La Région a invité l'ensemble des collectivités à abonder ce Fonds à hauteur de 2 euros par habitant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 1 de l'ordonnance 2020-391, visant à assurer la continuité du fonctionnement et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans la période d'urgence sanitaire, Monsieur le Maire a donné un accord de principe à Monsieur le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour une contribution de la commune de Berre l'Etang à hauteur de 2 euros par habitant.

- Monsieur le Maire propose que la commune de Berre l'Etang porte sa contribution à hauteur de 4 euros par habitant pour soutenir les entreprises berroises si durement

touchées, notamment les TPE et les PME qui constituent les socle de l'économie locale et des emplois.

- Monsieur le Maire précise que ce Fonds sera géré localement par la plateforme Aggopôle Provence Initiative (API) de sorte que les prêts seront bien fléchés sur les entreprises de la commune dont l'avis sera sollicité avant soumission au comité d'agrément des dossiers.
- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les conventions à intervenir dont les modèles sont annexés au présent mémoire.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'opposition :

« BERRE« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR

Adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.



13 - Donne Acte au Conseil Municipal

3311	Convention de mise à disposition d'une salle de réunion - Commune de Berre l'Etang / Face Sud Provence
3312	Contrat à passer avec AXA FRANCE IARD - Assurance "Risque annulation" pour l'animation "Village de Noël" du 20 au 26 décembre 2019
3313	Contrats à passer avec divers intervenants - Manifestation "Berre 2030".
3314	Convention d'occupation précaire - Commune de Berre l'Etang - Mr ZERFA Mustapha
3315	Contrat à passer avec la SCOP EKLABUL - Spectacle "Symphonie Blanche" le 10 janvier 2020 à la Salle Polyvalente.
3316	Marché passé selon la procédure adaptée avec la Société CALVIN FRERES - Réaménagement des espaces libres du Cimetières Saint-Roch
3317	Contrat de prestation à passer avec La Ferme du Piou - Passage de la Calèche de Noël et distribution des cadeaux par le Père Noël dans les écoles maternelles de la commune
3318	Contrat à passer avec la SAS FORTISSIMO - Soirée concert au Ciné 89 le jeudi 13 février 2020.
3319	Convention de Mission CSP à passer avec la SARL CABINET JEAN-CLAUDE AMBAR - Réhabilitation d'un bâtiment devant recevoir une crèche à Berre l'Etang
3320	Convention de contrôle technique à passer avec le Groupe CADET - Réhabilitation d'un bâtiment devant recevoir une crèche Multi-Accueil
3321	Contrat de cession à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Festival "Les Nuits de Berre 2020" les 2, 3 et 4 juillet 2020.

3322	Marché par Appel 'Offres Ouvert à passer avec le Groupement AXA FRANCE IARD / EIRL DELACOUR - Services d'Assurances - Lot n° 1 : Dommages aux biens.
3323	Marché par Appel d'Offres Ouvert à passer avec SMACL Assurances - Services d'Assurances - Lot n° 02 : Assurance Flotte Automobile.
3324	Marché par Appel d'Offres Ouvert à passer avec le Groupement AXA FRANCE IARD/EIRL DELACOUR - Services d'Assurances - Lot n° 3 : Navigation de Plaisance.
3325	Marché par Appel d'Offres Ouvert à passer avec SMACL ASSURANCES - Services d'Assurances - Lot n° 4 : Responsabilité Civile.
3326	Marché par Appel d'Offres Ouvert à passer avec le Groupement AXA FRANCE IARD / EIRL DELACOUR - Services d'Assurances - Lot n° 5 : Multirisques expositions.
3327	Marché par Appels d'Offres Ouvert à passer avec le Groupement AXA FRANCE IARD / EIRL DELACOUR - Services d'Assurances - Lot n° 6 : Annulations Manifestations.
3328	Contrat à passer avec l'Association La Voix des Etoiles - Atelier d'écriture pour adultes de janvier à juin 2020 à la Médiathèque.
3329	Marché selon la procédure d'appel d'offres - Location de matériel de réception et d'organisation des festivités pour la commune de Berre l'Etang - Lot n°2 : tribunes démontables
3330	Marché selon la procédure d'appel d'offres - Location de matériel de réception et d'organisation des festivités pour la commune de Berre l'Etang - Lot n°3 : groupes électrogènes
3331	Marché selon la procédure d'appel d'offres - Location de matériel de réception et d'organisation des festivités pour la commune de Berre l'Etang - Lot n°4 : Chariots télescopiques
3332	Marché sans publicité ni mise en concurrence à passer avec la société SAS LOGITUD SOLUTIONS - Gestion des solutions logicielles siècle, siècle comedec, avenir, suffrage web, municipol, canis, et pve »
3333	Marché sans publicité ni mise en concurrence à passer avec la société SAS OPERIS - Gestion de la solution logicielle livre foncier oxalis
3334	Marché passer avec la société GEDICOM - « Système d'information et d'alerte téléphonique automatisée »
3335	Marche Selon La Procédure Adaptee A Passer Avec La Societe Scp Bilicki D'hombres Osmo Fuzere Pelorce.
3336	Avenant n°1 à l'Accord-cadre Fourniture de Boissons et de Produits Alimentaires.
3337	Contrat à passer avec l'Association La Musique de Léonie - Interventions dans certaines écoles de la commune dans le cadre de l'Opération "itinéraires musicaux" avec spectacle "Nous n'irons pas à l'opéra" à l'issu.
3338	Convention à passer avec le Département des Bouches du Rhône - Service Départemental

	de Téléassistance Quiétude 13.
3339	Modification de la Régie de recette - Guichet Unique.
3340	Contrat à passer avec l'Association Archéologie Expérimentale T.O.P - Conférence sur l'Art rupestre suivie d'un atelier "Toucher l'art des cavernes" à destination des enfants le dimanche 9 février 2020.
3341	Convention à passer avec LES FRANCAS Union Régionale Provence Alpes Côte d'Azur - Formation "Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Animation, Spécialité Loisirs Tous Publics pour un agent municipal.
3342	Convention à passer avec BH CONFIANCE ET DEVELOPPEMENT - Action intitulée "Analyse des pratiques" au sein du Centre Multi-Accueil La Baleine Bleue pour l'Année 2020.
3343	Contrat de prestation à passer avec l'Association WOULIB - Organisation du carnaval auprès des centres de loisirs de la Commune.
3344	Convention à passer avec l'Association Vitrolles Sport Tir - Utilisation du stand de tir par les agents de la Police Municipale.
3345	Marché subséquent n° 1 à passer avec le Groupement Vacances Léo Lagrange (mandataire du groupement vacances Léo Lagrange / association aventures vacances) - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils sans Hébergement de la Commune - Lot n° 1 : organisation de classes de découverte et séjours "Nature et Découverte".
3346	Marché subséquent n°1 à passer avec le Groupement Vacances Léo Lagrange (mandataire du groupement vacances Léo Lagrange / association aventures vacances) - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils sans Hébergement de la Commune - Lot n° 2 : Organisation de stages.
3347	Marché subséquent n°1 à passer avec le Groupement Vacances Léo Lagrange (mandataire du groupement vacances Léo Lagrange / association aventures vacances) - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils sans Hébergement de la Commune - Lot n° 3 : organisation de classes de découverte et séjours "Culture et Sciences".
3348	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2020 - COLLECTIVITE VIGILANTE
3349	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2020 - VIDEO PROTECTION
3350	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2020 - GILETS PARE-BALLES
3351	Convention de mise à disposition gratuite - Commune de Berre l'Etang / Monsieur Franck ROMAN
3352	Bail de Droit Commun - Commune de Berre l'Etang / Monsieur et Madame MARCHETTI
3353	Contrat à passer avec l'Association Archéomed - Conférence "'l'Art Pariétal" animé par Madame Marino, archéologue le samedi 1er février à la médiathèque
3354	Contrat à passer avec le Centre Phocéén du Spectacle Productions (CPS PROD) – Co-

	organisation des Stands et Animations du Salon Vintage les 23 & 24 mai 2020
3355	Contrat à passer avec l'Association PHILO-CITE - Café Philo le samedi 8 février 2020 à la Médiathèque
3356	Convention à passer avec Monsieur Laurent MUCCHIELLI - Accompagnement dans la réalisation d'un diagnostic Local de Sécurité
3357	Contrat à passer avec le Centre Phocéen du Spectacle Productions (CPS PROD) - Coorganisation des Stands et Animations du Salon Vintage les 23 & 24 mai 2020
3358	Bail Commercial Dérogatoire - Commune de Berre l'Etang / Société "Le 16h Café"
3359	Convention à passer avec l'UDSP 13 - Formation "Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MACSST)" le 17 février 2020.
3360	Convention à passer avec l'UDSP 13 - Formation "Sauveteur Secouriste du Travail" les 17 & 18 février 2020
3361	Convention de partenariat avec La Mutualité Française PACA - Organisation d'une journée de dépistage et bilans de santé le jeudi 14 mai 2020
3362	Contrat à passer avec SCOP EKLABUL - Représentation de magicien les 10, 12 et 14 février 2020 dans les Foyers-restaurants des Séniors.
3363	Contrat de cession à passer avec l'Association A.M.C.C - Animation du Repas des Séniors le 11 avril 2020 par l'Orchestre MISSION2
3364	Convention à passer avec le CDG 13 - Organisation du concours avec épreuves d'accès au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles
3365	Convention à passer avec l'Association Les Petits Débrouillards PACA - Ateliers autour du thème des métiers à la Médiathèque Les 5, 6, 11 et 12 mars 2020
3366	Convention à passer avec l'Association ATLAS - Atelier d'initiation à la langue des signes française auprès d'enfants de maternelle
3367	Contrat de cession à passer avec la SARL ENERGIIC ANIMATIONS - Concert de Natasha St PIER suivi d'une animation dansante avec l'Orchestre Richard Gardet le samedi 15 août 2020 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville
3368	Contrat à passer avec la SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTIONS - One man show ZIZE Dupanier dans "100% Marseillaise" le Jeudi 30 avril 2020 à la Salle Polyvalente
3369	Contrat à passer avec la Société CA SE JOUE - Spectacle "CIEL MA BELLE MERE!" le vendredi 18 septembre 2020 à la Salle Polyvalente
3370	Convention à passer avec les Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône - Opération École et Cinéma - Sensibilisation à l'image Maternelle
3371	Marché subséquent n°1 à passer avec l'Association MONDIAL EVASION JUNIOR - Organisation de séjours de colonies de vacances pour les vacances d'été 2020

3372	Marché sans publicité ni mise en concurrence à passer avec Ulys Soft SAS - "Gestion de la solution logicielle Dotelec Délibérations"
3373	Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société PREVIMED - Maintenance du parc des défibrillateurs de la commune et acquisition d'équipements
3374	Contrat à passer avec l'Association IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET DE RESTE - Spectacle de clown burlesque "Monsieur Bretzel et son esca beau décor" le dimanche 29 mars 2020 dans le cadre d'un après-midi dédié à l'expression burlesque
3375	Bail Commercial - Commune de Berre l'Etang / Société AU FIL DE L'ETANG
3376	Convention de mise à disposition gratuite - Association CETA
3377	Modification de la Régie de Recettes - Guichet Unique
3378	Contrat de cession à passer avec l'Association HUIT VIES POUR LA PLANETE - Atelier de réparation des petits appareils électroménagers, vélos et toute sorte d'objets du quotidien le samedi 14 mars 2020 à la Médiathèque
3379	Contrat à passer avec Madame Elizabeth ANSCUTTER - Conférence de musique de films
3380	Contrat à passer avec l'Association Des Images et des Mots - Rencontre d'artiste et ateliers d'illustration à la Médiathèque Municipale
3381	Contrat à passer avec l'Association CINEMAS DU SUD & TILT - Conférence "Jean Giono et le cinéma" le jeudi 19 mars 2020 au Ciné 89.
3382	Avenant n° 1 à passer avec la Société BOUYGUES TELECOM - Marché "Services de Télécommunications" - Lot n° 2 : Communications à partir de postes mobiles - Ajout au Bordereau des Prix Unitaires
3383	Avenant de prolongation à passer avec la Société THERMI SUD - Marché de travaux à bon de commande - Travaux de Plomberie / Chauffage (Dél 001228)
3384	Avenant à passer avec la Société A.P.H - Marché de travaux à bons de commande - Travaux de Gros Oeuvres / Maçonnerie / Couverture / Carrelage (Dél 001226)
3385	Avenant à passer avec le Groupement ECOTEC/TESTONI - Marché de travaux à bons de commande - Travaux d'Electricité : Courants forts/Courants faibles (Dél 001225)
3386	Avenant de prolongation à passer avec la Société LETMAN - Marché de Travaux Bon de Commande Travaux de Plâtrerie / Cloisons et Plafonds (Dél 001227)
3387	Marché selon la procédure d'appel d'offres - Location de matériel de réception et d'organisation des festivités pour la commune de Berre l'Etang - Lot n°1: Tentes
3388	Contrat à passer avec la Brigade de Gendarmerie de Berre l'Etang - Entretien des locaux de service de la caserne de Gendarmerie de Berre l'Etang
3389	Contrat à passer avec l'Association CHRYSEIS - Spectacle "SEVENTY'S" par la Compagnie Equinoxe le 14 août 2020 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mario MARTINET, Maire de Berre l’Etang, certifie avoir fait procéder, ce jour à l’affichage en Mairie Centrale, Place de l’Hôtel de Ville, du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 19 juin 2020, conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Berre l’Etang le 23 juin 2020.

Le Maire



Mario MARTINET
(B.-du-RH.)